



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Paiement

Question écrite n° 48676

Texte de la question

M. Michel Berson attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés que rencontrent les contribuables locaux mensualisés, à l'occasion du paiement du solde de leurs impôts locaux, lorsque ceux-ci ont augmenté de façon considérable. En effet, un certain nombre de communes ont dû augmenter dans de fortes proportions - de 50 à 100 % - les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière et taxe professionnelle). En cas de difficultés financières, les contribuables non mensualisés obtiennent des délais de paiement, alors que les contribuables mensualisés, eux, doivent s'acquitter du solde de ces impôts qui sont prélevés en totalité sur le mois de décembre. Cette pratique semble en totale contradiction avec l'esprit de la mensualisation qui tend à la régularité des prélèvements. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les fortes variations d'impôts locaux puissent être lissées et que les demandes de délai de paiement soient traitées de façon identique pour les contribuables mensualisés et non mensualisés.

Données clés

Auteur : [M. Berson Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48676

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 899